



# Grain d'SEL

VOLUME 47, NUMÉRO 2

2019-10-09

## DANS CE NUMÉRO :

## Rappel au personnel enseignant (vérification de votre expérience)

### Rappel au personnel enseignant

- 1 Avec votre première paie de l'année, vous devriez avoir reçu un feuillet sur lequel est indiqué le nombre d'années d'expérience que la commission scolaire vous reconnaît. L'expérience détermine notamment votre salaire annuel. Règle générale, tout le personnel enseignant régulier cumule une année d'expérience chaque année.

### Collecte de goupilles et attaches à pain

- 1 Cependant, un certain nombre de personnes n'y arrivent pas pour diverses raisons.

### Assurance emploi

- 2 Voici quelques exemples de situations qui ne permettent pas de cumuler une année d'expérience :

- ◆ vous avez été absent du travail plus de 110 jours pour maladie;
- ◆ vous avez bénéficié d'un congé sans traitement qui a eu comme conséquence que vous avez été absente du travail au moins 45 jours;
- ◆ vous étiez en prolongation de congé de maternité depuis plus de 52 semaines.

### Prolongation de congé de maternité et suppléance

2

### Perfectionnement

3

### La Personnelle

4

Si vous constatez que l'année scolaire 2018-2019 n'a pas été reconnue comme une année d'expérience et que vous ne vous retrouvez pas dans les différentes situations citées en exemples, communiquez avec nous dans les plus brefs délais et nous ferons ensemble le tour de la question.

## Collecte de goupilles et d'attaches à pain

Vous pouvez toujours nous faire parvenir les attaches à pain ainsi que les goupilles recueillies dans vos établissements lors des conseils des personnes déléguées ou directement à nos bureaux au 150, Petite-Noraie à St-Charles Borromée. Elles sont par la suite remises à la famille de Chloé Lagarde pour leur permettre l'achat de médicaments et de pansements spéciaux qui ne sont pas fournis par la RAMQ.

### KARINE RONDEAU

Responsable de  
l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire

**Veillez noter que la récolte de sac à lait pour une autre cause est cependant terminée et que nous ne récupérons pas les piles et batteries de toutes sortes.**

## Assurance emploi

Le 13 septembre dernier, la Commission de l'assurance emploi du Canada (CAEC) a annoncé une baisse du taux de cotisation au régime d'assurance-emploi qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

	2019	2020
Taux de cotisation des salariées et salariés	1,25 %	1,20 %
Revenu assurable annuel maximal	53 100 \$	54 200 \$
Cotisation maximale annuelle	663,75 \$	650,40 \$
Prestation hebdomadaire maximale d'assurance-emploi	562 \$	573 \$

Vous trouverez en pièce jointe et sur notre site internet ([www.selcsq.net](http://www.selcsq.net)) un document d'information s'adressant aux enseignantes et aux enseignants de tous les secteurs au sujet de **la déclaration de la rémunération à l'assurance-emploi** qui a été préparé par la personne ressource de la CSQ.

## Prolongation de congé de maternité et suppléance

Nous avons été informés de deux situations où des enseignantes en prolongation de congé de maternité (1 journée par semaine) ont effectué de la suppléance dans leur classe en attendant que la commission scolaire trouve une personne remplaçante.

Il faut savoir que la prolongation de congé de maternité est automatiquement accordée pourvu que les délais pour transmettre la demande aient été respectés. Cela signifie que le congé débute dès le début de l'année, peu importe si la commission scolaire a trouvé quelqu'un de légalement qualifié ou non. Cela signifie que ces 2 enseignantes n'auraient pas dû être dans leur classe pendant leur journée de congé.

En travaillant lors de leur journée de congé, ces enseignantes se trouvent à avoir accompli de la suppléance en vertu de la clause 6-8.02 de la convention collective nationale qui stipule le paiement au 1/1000 du traitement annuel pour tout enseignant régulier.

Si vous êtes dans la même situation, vous devez communiquer avec François Breault dans les plus brefs délais afin de s'assurer que les paiements en suppléance conforme à 6-8.02 ont été appliqués sur votre paie.

## Perfectionnement

Le financement de l'année scolaire 19-20 pour le perfectionnement est d'environ 339 000 \$. Ce budget est géré par un comité paritaire de dix personnes et il est généré selon le nombre d'enseignantes et d'enseignants temps plein.

Ce montant est réparti à hauteur de 60 % (203 700 \$) pour le perfectionnement décentralisé (école). À ce montant, s'ajoute le solde inutilisé des budgets décentralisés de chaque établissement. Ce dernier s'élevait à 160 000 \$ au 30 juin. Cela signifie que certaines écoles ont peu utilisé ce budget l'an dernier. De plus, on remarque cette tendance depuis quelques années. Dès que les informations seront disponibles, nous allons faire parvenir le montant disponible par école en 19-20 aux personnes déléguées. Nous vous rappelons que le budget de perfectionnement décentralisé (école) devait être géré via un comité prévu à cet effet (ou parfois par l'OP si vous l'avez ainsi décidé).

L'autre 40 % (135 000 \$) va au perfectionnement centralisé qui attribue les places de colloques et de congrès.

Cette année, nous avons pu financer 101 places pour l'ensemble des secteurs. Il s'agit d'une baisse par rapport aux années antérieures liées au fait que nous n'avons pas généré de surplus l'année dernière. Cela signifie que nous avons dépensé l'ensemble des sommes pour le perfectionnement centralisé l'an dernier contrairement à la tendance des dernières années où le surplus qui demeurait était transféré l'année suivante.

Ces 101 places sont réparties entre la formation professionnelle (9), l'éducation des adultes(4) et le secteur des jeunes (88). Au secteur des jeunes, elles sont par la suite réparties selon le nombre d'enseignantes et d'enseignants par champ (répartition proportionnelle). Nous avons par la suite accepté et refusé les demandes par champ selon les 3 critères suivants :

- a) Celle ou celui qui a participé le moins lors des trois années précédentes;
- b) 1 par école ou centre;
- c) Ancienneté supérieure.

Toutes les personnes qui ont déposé une demande au plus tard le 15 septembre ont reçu une réponse positive ou négative par courriel.

Pour les personnes acceptées, vous trouverez dans les règles de perfectionnement les frais qui sont remboursables et ceux qui ne le sont pas. Prenez le temps d'en prendre connaissance puisque certaines limites s'appliquent.

Pour les personnes refusées, vous pouvez contacter François Breault qui pourra vous indiquer les raisons du refus.

Si vous avez été accepté et que vous ne souhaitez plus participer à votre événement, veuillez nous contacter dans les plus brefs délais afin que nous puissions redonner votre place à une autre personne de votre champ.

Nous ne diffusons pas le nom des personnes acceptées par souci de confidentialité.

Si vous avez des questions au sujet du perfectionnement, n'hésitez pas à communiquer avec François Breault.

## La Personnelle - Capsule Web – Concours national 2019

### Gagner 5000 \$ pour aménager un coin douillet, ça vous dit?

La Personnelle, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise choisi par la CSQ, vous donne la chance de remporter l'un des trois (3) prix d'une valeur de 5 000 \$ grâce au concours « En tout confort ».

Transformer votre sous-sol en un cinéma maison, installer un foyer au gaz, aménager votre terrasse en une oasis de paix... libre à vous d'utiliser votre prix selon votre bon plaisir, pour rendre votre quotidien plus confortable.

Les tirages auront lieu :

- ◆ Le 9 octobre 2019
- ◆ Le 6 novembre 2019
- ◆ Le 8 janvier 2020

Pour participer, vous n'avez qu'à demander une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise.

Vous êtes déjà client de La Personnelle? Vous êtes automatiquement inscrit aux tirages!

**Obtenez une soumission pour participer**

**1 888 476-8737**

[lapersonnelle.com/concours](http://lapersonnelle.com/concours)



The advertisement features a photograph of a man and a woman sitting on a couch, playing Jenga. Overlaid on the image is a blue banner with the La Personnelle logo (three stylized figures in blue and green) and the text 'laPersonnelle'. Below the logo, the contest name 'En tout confort' is written in a white, cursive font. Underneath, it says '3 chances de gagner 5 000 \$' in white text. A green button with the word 'Participer' in white is located in the bottom right corner of the banner. The word 'Concours' is written vertically in white on a teal background on the left side of the banner.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Aucun achat requis. Le concours se termine le 31 décembre 2019. Tirages de trois (3) prix d'une valeur de 5 000 \$ chacun, remis sous forme de chèque. Détails et règlement disponibles à [lapersonnelle.com/concours](http://lapersonnelle.com/concours).

Ce message vous est transmis par la CSQ au nom de La Personnelle, située au 6300, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, G6V 6P9, 1 888 476-8737.